

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORFAITS HIVER 2024/2025

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à partir du 01/11/2024

SAS MONTCLAR DOMAINE SKIABLE, Société par Action Simplifiées au capital de 211 250.00 €

N° de Siret : 83228738700019 N°TVA Intercommunautaire : FR14 83228738700019

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des Assurances, auprès de la compagnie Allianz, contrat n°62799327.

Généralités

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant un siège social en France.

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques du Domaine Skiable de Montclar et valable sur la saison d'hiver.

Il appartient au client de s'informer sur les forfaits et les tarifs proposée et de sélectionner le plus adapté.

L'exploitant ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Le forfait :

Le forfait est composé d'un support sur ou dans lequel est enregistré un titre de transport.

Le support se matérialise sous forme d'une carte mains libres à puce.

Le forfait donne accès au domaine skiable de Montclar ou autre selon le type de forfait mentionné sur le justificatif de vente pendant la durée de validité du titre de transport.

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

Ces tarifs sont exprimés en euros (€) par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Le titre de transport établi sur support mains libres :

Le Titre de transport est établi sur un support de type carte mains libres. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un Titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2.50 € non remboursable. Il est rechargeable.

Les supports rechargeables sont réutilisables plusieurs fois dans la limite d'une durée de 2 ans.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support gratuit en remplacement du support défectueux.

Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé, ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit dans ce cas il pourra être remplacé sur présentation du justificatif de vente et moyennant 5 € de frais de blocage plus le coût du support de 2.50 €.

Justificatif de vente :

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel apparaissent les caractéristiques du forfait acheté. A la demande du client, un ticket de caisse est délivré lors de l'achat. Le justificatif de vente et le ticket de caisse doivent être conservés précieusement pour être présentés à l'appui de toute demande de réclamation.

La photographie du client :

La vente de tout forfait supérieur à 3 jours ainsi que la délivrance de forfait gratuit, sont subordonnés à la remise ou la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client. Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter le contrôle, les éventuels rechargements ou rééditions du forfait, sauf opposition de la part du client.

Assurance :

Une assurance couvrant les secours sur pistes, rapatriement... est proposée (en journée et saison) aux points de vente et/ou sur le site de vente en ligne lors de l'achat du forfait. Elle est nominative, personnelle et ne peut être cédée, ni remboursée. Il est de la responsabilité du client de choisir, de souscrire ou non cette assurance. Les conditions d'assurances sont remises lors de la vente en caisse ou accessible sur le site de vente en ligne www.montclar.com et le client est supposé en prendre connaissance.

Validité du forfait et limite :

Les forfaits doivent être présentés à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité.

La durée du forfait s'entend en jours consécutifs excepté pour les forfaits 12 jours non consécutifs et les forfaits saison. Les forfaits nominatifs ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente. Le forfait donne droit, pendant sa durée de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre (date, domaine de validité, catégorie d'âge, etc...). L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée. Les forfaits vendus pendant l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques. Les forfaits vendus pendant la saison d'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'été en cours sauf le forfait saison primeur (vendu pour l'hiver suivant).

Forfaits non utilisés :

Dans le cas où le titre de transport délivré ne serait pas utilisé ni totalement épuisé, celui-ci ne sera ni remboursé ni échangé. Les titres à multi-passages devront être épuisé durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Modalité de paiement :

Les paiements sont effectués en devises euros, soit en espèces, soit en carte bancaire (visa, Mastercard uniquement), soit en chèques ou en chèques vacances. Par mesure de sécurité, les règlements en espèces ne peuvent s'effectuer que pour les achats auprès des points de vente physique de l'Exploitant, et dans la limite des plafonds définis par les articles L112-6 et D 112-3 du Code monétaire et financier.

Contrôle des forfaits :

Chaque forfait, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminée. Les informations relatives à la validité du forfait et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout forfait donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du forfait est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées au point de vent de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le forfait (accompagné du justificatif de vente) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de l'Exploitant.

L'absence de forfait, l'usage d'un forfait non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constaté par un contrôleur assermenté de l'Exploitant font l'objet :

- Soit d'un versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire pourra aller à CINQ fois la valeur du forfait journalier, augmentée le cas échéant de frais de dossier d'un montant de 38 €, conformément à la réglementation applicable (articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).
- Soit de poursuites judiciaires.

Ces contrôleurs ainsi que les contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un forfait à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ces contrôleurs assermentés peuvent également procéder au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

La falsification d'un forfait ou l'utilisation d'un forfait falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté de l'Exploitant, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal peuvent faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques.

Ces données sont uniquement destinées à l'Exploitant.

Conformément à la loi Informatique et libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

Montclar domaine skiable – Remontées mécaniques 04140 MONTCLAR

Responsable du traitement : l'exploitant.

Finalité du traitement : Suivi des infractions à la police des transports

Perte, vol oulet déterioration :

En cas de perte ou de vol, le forfait journée ou plus peut être remplacé sur présentation du justificatif de vente aux caisses des remontées mécaniques moyennant une participation aux frais de dossier et de blocage de 5 € et le coût du support 2.50€.

A noter : tout forfait d'une durée résiduelle inférieure à un jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut donner lieu à duplicata. Il en est de même pour les autres forfaits dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent être fournies par l'utilisateur, et ce, sans recours possible de l'usage à l'encontre de l'exploitant.

Clauses de dédommagement :

En cas d'un arrêt complet de la globalité des remontées mécaniques supérieur à la demi-journée, les titulaires d'un forfait séjour (supérieur à 2 jours) pourront se voir proposer un dédommagement hors forfait saison.

Seuls les forfaits ayant été acquis et réglés directement par les Clients auprès de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement. Dans ce cas, une fiche de communication sera délivrée par le service accueil ou dans les points de vente de l'exploitant.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. Prolongation immédiate de la durée de validité du Titre de transport concerné par la remise d'un nouveau Titre (qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un avoir à utiliser avant la fin de la deuxième saison d'hiver suivant celle en cours (N+2). Cet avoir est nominatif, personnel et incessible. Cet avoir est d'un montant calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du forfait concerné.

Le client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original du titre, justificatif de vente et fiche de demande de dédommagement mentionnant le mode de dédommagement désiré), devra être déposée ou adressée, à l'exploitant, selon les modalités suivantes :

MONTCLAR DOMAINE SKIABLE – Remontées mécaniques 04140 MONTCLAR

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

En cas de maladie ou accident, l'utilisateur ne pourra prétendre au remboursement ou report du forfait, un service d'assurance peut couvrir certains de ces risques.

Réduction, gratuités et tarifs spéciaux :

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du tarif public par catégorie de clientèle.

Les réductions, quand elles peuvent s'appliquer, pour les enfants de moins de 5 ans, les enfants de moins de 12 ans, les étudiants sur présentation de la carte d'étudiant et justificatif d'identité), les séniors de plus de 67 ans, les personnes de plus de 75 ans, le pack tribu (achat minimum de 4 forfaits payant dont au moins un enfant de – de 12 ans), sont accordées sur présentation obligatoire d'un justificatif d'âge au moment de l'achat des forfaits. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de la validité du forfait à délivrer.

Les tarifs spéciaux sont également soumis à présentation obligatoire d'un justificatif valide (une copie des justificatifs est gardée par la société à des fins de justifications internes).

Les personnes à mobilité réduite se verront accorder :

- Une remise de 50 % du tarif journée sur présentation d'une carte d'invalidité de 50 à moins de 80 %.
- La gratuité des remontées mécaniques sur présentation d'une carte d'invalidité de 80 %.
- Les accompagnants : remise de 50 % du tarif journée.

Le support carte mains libres 2.50 € n'est pas offert.

Réclamations :

Toute réclamation doit être adressée à l'exploitant dans les deux (2) mois suivant la survenue de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

MONTCLAR DOMAINE SKIABLE -remontées mécaniques 04140 MONTCLAR

Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Protections des données à caractère personnel :

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° de téléphone...) pourront également être demandées aux clients par l'Exploitant afin de permettre l'envoi d'offres commerciales.

Concernant les forfaits personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble des données est uniquement destiné à l'Exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse suivante :

MONTCLAR DOMAINE SKIABLE – Remontées mécaniques 04140 MONTCLAR

Responsable du traitement : l'exploitant.

Finalités du traitement : Billetterie et gestion commerciale.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale auprès du service susvisé.

Respect des règles de sécurité :

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant, ainsi que toutes les consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usages des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski. (FIS).

DISPOSITIONS PARTICULIERES**1/Respect des mesures et règles sanitaires**

« La société MDS a mis et met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires, et Communique sur les mesures d'hygiène correspondantes.

Tout TITULAIRE/CLIENT/USAGER est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, ...).

Pour plus d'informations, consultez les dispositions sanitaires en vigueur à la page internet suivante :

<https://www.gouvernement.fr/information>

2/Mesures de restriction énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique

Pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable de l'OPERATEUR. Le cas échéant, la société MDS s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités/ Fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable. Dans une telle Eventualité, les dispositions prévues aux présentes (voir ¶ clause de dédommagement) s'appliqueront. »

Traduction - loi applicable - règlement des litiges :

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 PARIS CEDEX 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE ET D'UTILISATION DES FORFAITS HIVER 2024/2025

Les présentes conditions générales de vente en ligne sont applicables à partir du 01/08/2024

SAS MONTCLAR DOMAINE SKIABLE, Société par Action Simplifiées au capital de 211 250.00 €

N° de Siret : 83228738700019 N°TVA Intercommunautaire : FR14 83228738700019

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des Assurances, auprès de la compagnie Allianz, contrat n°62799327.

Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU téléchargeable sur le site.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions générales de vente et d'utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site www.montclar.com

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et sur le site internet susvisé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Modalités de la commande :

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne sur internet en se connectant à l'adresse : www.montclar.com

Les prix des forfaits figurent sur ce site, ils sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) en Euros.

Ils ont valeur contractuelle et sont fermes et définis au jour de la commande.

Exécution de la commande :

Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions particulières de vente par internet ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits, disponibles sur le site : www.montclar.com

La validation de la commande entraîne l'obligation de paiement.

Conformément à l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La commande fait l'objet d'une confirmation du vendeur, sous forme d'un mail adressé au client ; ce courrier du vendeur mentionne :

- Le nom, l'adresse du client
- L'adresse mail du client
- Le n° et la date de la commande,
- Le détail et le montant total de la commande avec quantité et prix.

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article « rechargement en ligne », les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs fournis) doivent être impérativement conclues sur le site internet. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs ;

Les forfaits pour les enfants de moins de 5 ans et pour les adultes à partir de 75 ans ne peuvent pas être commandés par internet du fait de leur réductions, ils sont délivrés uniquement aux caisses sur présentation d'un justificatif d'âge.

Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support carte mains-libres peut être chargé en fonction des produits proposés par le vendeur sur le site www.montclar.com

Le délai de rechargement est de 15 minutes.

Le paiement se fait par carte bancaire autorisée sur le site www.montclar.com Un accusé de la commande est envoyé par mail au client, lequel devra conserver ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques, de perte de la carte main-libre ou de problèmes techniques.

Sans le cas du rechargement du support, les informations inscrites sur le support n'ont pas de valeur contractuelle.

La validation du support rechargé aura lieu automatiquement lors du 1^{er} passage du client aux bornes d'accès mains-libres.

Paieiment

Il s'agit de commandes avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Le paiement par carte bancaire est accepté pour l'achat des forfaits par internet.

En vue du prélèvement du montant de la commande par le vendeur, l'acheteur précise sur sa commande le numéro à 16 chiffres, le pictogramme et la date d'expiration de sa carte bancaire, seules sont acceptées les cartes des réseaux suivants :

Carte Visa, Mastercard, Eurocard à l'exception de toutes autres.

Le prélèvement par carte bancaire du montant total de la commande, est exigible le jour de la commande et les paiements doivent être effectués en Euros par carte bancaire, les données enregistrées par le système de paiement sécurisé via la Société Marseillaise de Crédit par carte bancaire en ligne de la banque constituent la preuve des transactions financières. A aucun moment, le vendeur n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. En cas de refus d'autorisation de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque, l'annulation du procédé de commande est immédiate et automatique. Le client en est informé lors du processus de paiement par un message du serveur bancaire.

Absence de droit de rétraction

En application de l'article L 121-16-1-9 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants de Code de la consommation ne s'applique pas aux contrats de transports de passagers.

Modification/Annulation de la commande

Une fois la commande du forfait confirmée par le client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé.

De même aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Responsabilité et garanties

Le vendeur ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuves*La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne ; le client doit impérativement conserver le courrier de commande, seul ce document fait foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié par la Société Marseillaise de Crédit.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent au vendeur de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site. Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés, le vendeur informe le client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Archivages

L'archivage des commandes est effectué par le service client conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la Consommation. Un historique des achats est conservé informatiquement pendant 10 ans.

L'accès à ce fichier est possible sur simple demande du client, à formuler auprès du vendeur.

Une photo d'identité est demandée dans le cadre de l'achat d'un forfait saison. Les photographies fournies sont archivées numériquement dans le but de faciliter son éventuelle édition ultérieure.

Détention des données privées et nominatives

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès aux informations fournies sur le bon de commande, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse électronique suivante secretariat@montclar.com

Ces informations pourront être confiées à des entreprises spécialisées choisies par la société pour des études de marché et/ou des actions de promotion commerciale.

Tout acheteur peut s'y opposer pour les données qui le concernent en faisant parvenir un courrier en ce sens à la société à l'adresse indiquée dans les conditions générales communes ou par mail à secretariat@montclar.com